



Conférence générale

37^e session, Paris 2013

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

37 C/INF.18 Rev.
18 octobre 2013
Français seulement

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES ACTIONS MENÉES PAR L'UNESCO EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

PRÉSENTATION

Source : Par la décision 179 EX/42 (Partie II), le Conseil exécutif a demandé à la Directrice générale de présenter à la Conférence générale, à ses sessions à venir, un rapport séparé sur les actions menées par l'Organisation pour contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les genres, qui décrive les progrès accomplis, l'expérience acquise et les résultats obtenus conformément au Plan d'action pour la priorité Égalité entre les genres, 2008-2013 (GEAP I).

Objet : Le présent document fournit une évaluation des actions menées par l'UNESCO de mi-2011 à mi-2013 et présente les initiatives stratégiques et les principaux résultats obtenus en matière de promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les genres.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002228/222895f.pdf>.

I. INTRODUCTION

1. L'égalité entre les genres est un droit humain, une valeur commune à tous et une condition cruciale et nécessaire de la réalisation de tous les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
2. L'égalité entre les genres a été désignée comme l'une des deux priorités globales de l'UNESCO dans la Stratégie à moyen terme 2008-2013. Pour traduire cet engagement en mesures concrètes et renforcer la contribution de l'Organisation à l'égalité entre les genres dans les États membres par le biais de tous les programmes, un « Plan d'action pour la priorité Égalité entre les genres, 2008-2013 » (GEAP I) a été préparé, qui a mis l'accent sur les mesures stratégiques engagées par les grands programmes en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité entre les genres, avec des indicateurs de résultats et de performance correspondants (181 EX/4 Partie I Add.2).
3. En 2008, par la décision 179 EX/42 (Partie II), le Conseil exécutif a demandé à la Directrice générale de présenter à la Conférence générale, à ses sessions à venir, un rapport sur les actions menées par l'Organisation pour contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les genres, qui décrive les progrès accomplis, l'expérience acquise et les résultats obtenus.
4. Ce troisième rapport couvre la période allant de mi-2011 à mi-2013 et présente les initiatives stratégiques et les principaux résultats obtenus en matière de promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les genres. Le rapport identifie également les problèmes majeurs et les enseignements tirés avant de conclure par des recommandations pour aller de l'avant.

II. PRIORITÉ GLOBALE ÉGALITÉ DES GENRES : PRINCIPALES ACTIONS ET RÉSULTATS

5. On constate une amélioration marquée de la visibilité, de la qualité et du nombre des initiatives de l'UNESCO en faveur de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes. En dépit des difficultés financières rencontrées au cours de la période considérée, l'Organisation a poursuivi ses efforts de façon systématique et concertée pour mettre en œuvre cette priorité en prenant des mesures concrètes de grande portée, à la fois au sein du Secrétariat et par le biais de ses initiatives dans les États membres. Grâce à la richesse de cette expérience et aux enseignements qu'elle en a tirés, l'UNESCO est bien placée pour améliorer encore davantage son action afin de mettre en œuvre la priorité globale Égalité des genres dans les années à venir, le statut prioritaire de cet objectif étant maintenu pour la prochaine Stratégie à moyen terme pour 2014-2021.
6. Deux exercices d'examen visant à évaluer la mise en œuvre du GEAP I ont été réalisés entre novembre 2012 et mars 2013 par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) : l'Examen de la priorité globale Égalité des genres, réalisé par IOS en coopération avec un consultant externe, et le Rapport d'audit participatif du Bureau international du travail (BIT) sur les questions d'égalité entre hommes et femmes. Les résultats de ces exercices ont été présentés au Conseil exécutif à sa 191^e session. La mise en œuvre des recommandations découlant des conclusions de ces exercices a été prise en compte dans l'élaboration du Plan d'action pour la priorité Égalité des genres 2014-2021 (GEAP II), de sorte que ce dernier est aligné bien plus étroitement sur les documents C/4 et C/5, ce qui permet une mise en œuvre et un suivi clairs et cohérents des actions visant à promouvoir l'égalité des genres. Le GEAP II contient des objectifs et des plans de mise en œuvre clairs et réalistes, ainsi que des structures et des chaînes de responsabilité en vue de la réalisation des résultats escomptés.

7. L'élaboration du Plan d'action pour la priorité Égalité des genres 2014-2021 a été l'une des principales activités menées à l'échelle de l'Organisation au cours de la période considérée. Le projet de GEAP II, qui sera présenté au Conseil exécutif à sa 192^e session, fournit des informations sur les actions stratégiques des secteurs de programme relatives à l'égalité des genres, les résultats escomptés et les indicateurs de performance correspondants ; l'élaboration de processus de coordination, de mise en œuvre, de suivi et de compte rendu sur les actions menées à l'appui de la priorité Égalité des genres ; et des mécanismes institutionnels en faveur de l'égalité des genres au sein de l'UNESCO avec une attention particulière accordée au renforcement des capacités, à la coordination et aux responsabilités. Le Plan a été élaboré au moyen de vastes consultations et avec la participation du personnel du Siège, des unités hors Siège et des instituts de l'UNESCO. Le GEAP II peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BSP/GENDER/PDF/GEAPFRENCH_01.pdf.

8. Au cours de la période comprise entre mi-2011 et mi-2013, l'UNESCO a continué de coordonner et d'orienter la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres au moyen de conseils sur les politiques et du dialogue, d'activités de sensibilisation menées à un haut niveau, du renforcement des capacités, de la constitution de réseaux, d'un soutien technique en faveur d'initiatives sexospécifiques menées dans le souci systématique de respecter la parité des genres prévues ou mises en œuvre en particulier dans le cadre des grands programmes, et de la création et/ou du renforcement de partenariats. Dans le cadre de ces efforts, l'Organisation tire continuellement des enseignements du fonctionnement de ses mécanismes et modalités d'action, et adopte de nouvelles initiatives et stratégies.

9. Dans le cadre de sa fonction de suivi, la Division pour l'égalité des genres (ODG/GE) analyse l'ensemble des plans de travail dans SISTER au début de chaque exercice biennal afin d'identifier les tendances et les progrès en vue de fournir des recommandations d'amélioration. Une gestion axée sur les résultats efficace exige un suivi et un enregistrement systématiques et ciblés. À cette fin, un dispositif a été élaboré en 2012-2013 afin de constituer une base de connaissances en matière d'égalité des genres qui vise à : (i) servir d'outil pour l'évaluation et l'enregistrement systématiques en temps réel des projets/initiatives de l'UNESCO exécutés sur le terrain dans une optique sexospécifique et – ultérieurement – de ceux qui le sont dans le souci de prendre systématiquement en compte les questions relatives à l'égalité des genres ; (ii) permettre un recueil sélectif des conclusions du suivi effectué dans chacun des domaines de programme de l'UNESCO ; (iii) favoriser les échanges au sujet de la priorité globale Égalité des genres parmi les membres du personnel du Siège, des bureaux hors Siège et des instituts ; (iv) produire des recommandations pratiques dans le domaine de l'égalité des genres ; (v) faire en sorte que la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité des genres soit mesurée à l'aune de résultats concrets ; (vi) renforcer et diversifier les capacités de suivi du personnel impliqué ; (vii) constituer une collection d'enregistrements visuels de témoignages de bénéficiaires des initiatives prises sur le terrain par l'UNESCO en faveur du respect de la parité des genres.

10. En février 2013, l'UNESCO a présenté son premier rapport au titre du Plan d'action des Nations Unies pour la mise en œuvre de la Politique à l'échelle du système des Nations Unies sur la parité entre les genres et l'autonomisation des femmes (CEB/2006/2) élaborée par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS). Une analyse comparative des actions de l'UNESCO réalisée par ONU-Femmes indique que la formation obligatoire à l'égalité des genres imposée par l'UNESCO à l'ensemble de son personnel, y compris les hauts responsables, en fait une organisation chef de file en termes de renforcement des capacités en la matière.

11. Afin de renforcer la capacité organisationnelle, des activités ont été menées en interne dans le but de renforcer les capacités de plus de 200 membres du personnel, notamment de 13 hauts responsables, au cours de la période considérée. La formation de 75 points focaux pour le genre en novembre 2011 a déjà donné des résultats concrets illustrés par des stratégies de mise en œuvre améliorées ainsi que par des indicateurs et des résultats escomptés visibles dans de nombreux plans de travail de différents secteurs. Une formation obligatoire à la prise en compte des considérations liées à l'égalité des genres a déjà été dispensée dans tous les secteurs de

programme au Siège (la dernière a été dispensée au personnel de SHS en 2012), dans nombre de bureaux hors Siège, d'instituts et de commissions nationales, ainsi qu'au personnel d'autres organismes des Nations Unies.

12. Afin de compléter le programme de formation interactif en ligne et en personne de l'UNESCO, les « Gender Equality Clinics » (Cliniques égalité des genres) ont été lancées en 2012 afin d'offrir au personnel un soutien individuel et sur mesure pour intégrer l'égalité des genres dans ses activités de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation. Les résultats des « cliniques » ont été très positifs, améliorant la planification et la mise en œuvre d'activités en faveur de l'égalité des genres. En outre, la « série de séminaires sur l'égalité des genres » a remplacé le « Forum UNESCO sur l'égalité des genres » afin d'offrir des possibilités d'apprentissage sur les évolutions récentes liées à l'égalité des genres, d'optimiser les échanges horizontaux et d'encourager la participation des collègues hors Siège.

13. La sensibilisation aux écarts en matière d'égalité entre les genres et le renforcement du soutien au changement par le plaidoyer constituent un élément essentiel des efforts déployés par l'UNESCO pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les genres. L'UNESCO a su tirer parti de sa compétence et de l'engagement ferme de la Directrice générale en matière de dialogue sur les politiques et de plaidoyer en faveur de l'égalité entre les genres aux plus hauts niveaux par une contribution active à tous les débats et à toutes les initiatives engagés par les Nations Unies et d'autres acteurs à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Parmi ces efforts de plaidoyer ont notamment été organisés des événements parallèles en marge des réunions annuelles de la Commission de la condition de la femme (CCF) à New York en 2012 et 2013, différentes manifestations culturelles et intellectuelles visant à célébrer la Journée internationale de la femme (8 mars) et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) ainsi que des séances spéciales et thématiques à l'occasion d'autres conférences internationales, notamment le lancement en 2012 du quatrième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et la réunion d'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI + 10) en février 2013.

14. Des partenariats avec les réseaux universitaires et les réseaux de responsables de l'élaboration des politiques continuent d'être mis en place, en particulier par la création et le développement de centres de documentation et de recherche régionaux et internationaux sur l'égalité entre les genres en tant que centres d'excellence pour la recherche et l'enseignement, et en tant que centres de collecte et de diffusion de documentations et de ressources par le biais des bibliothèques et réseaux virtuels. L'UNESCO a collaboré avec le Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs à Kinshasa, le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes à Ramallah, etc. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la création, à Nairobi, du premier centre régional sur l'élimination des mutilations/ablations génitales, en collaboration avec le Gouvernement du Kenya et l'Organisation mondiale de la santé.

15. Pendant la période considérée, l'UNESCO a continué de participer de manière proactive et efficace aux activités du système des Nations Unies, en particulier, d'ONU-Femmes, le point culminant de cet engagement ayant été la signature d'une lettre de coopération par les chefs de secrétariat des deux institutions en mai 2012 en vue de présenter les domaines précis de synergie. L'UNESCO a pris part à l'élaboration, sous la direction d'ONU-Femmes, d'une formation de base à la parité des genres, accessible en ligne par l'ensemble du personnel des organismes du système des Nations Unies. En collaboration avec ONU-Femmes, l'UNESCO a défendu avec succès l'intégration des perspectives d'égalité entre les genres dans les travaux de Rio + 20 et du SMSI + 10 et les réflexions et l'agenda post-2015.

16. **Grand programme I : Éducation** – L’alphabétisation est une priorité pour le Secteur de l’éducation. L’UNESCO, notamment par le biais de son Institut pour l’apprentissage tout au long de la vie (UIL), a continué d’aider les États membres à renforcer leurs capacités nationales en vue de planifier, gérer et appliquer à plus grande échelle des politiques et des programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle de qualité prenant en compte l’égalité entre les genres. L’UNESCO a mobilisé 43 pays confrontés à des difficultés majeures en matière d’alphabétisation, qui comptent près de 85 % des 774 millions d’adultes analphabètes dans le monde, et 35 de ces pays ayant des taux d’analphabétisme élevés œuvrent désormais avec le soutien de l’UNESCO à l’élaboration de programmes soucieux de l’égalité entre les genres. En 2011, l’UNESCO a lancé le Partenariat mondial pour l’éducation des filles et des femmes afin de promouvoir l’accès des filles à l’enseignement secondaire et l’alphabétisation des femmes. Dans ce contexte, un projet soutenu par Procter & Gamble au Sénégal a amélioré l’accès des filles et des femmes à des cours d’alphabétisation ainsi qu’à des activités génératrices de revenus, tandis qu’un projet a été lancé en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie afin de réduire les taux d’abandon scolaire des filles rurales dans les écoles secondaires, avec le soutien de la Fondation Packard.

17. L’UNESCO a également mis l’accent sur le renforcement des capacités en vue d’institutionnaliser la formation sur les questions de genre dans les instituts de formation des enseignants, de sensibiliser les décideurs aux questions liées à l’égalité des genres dans le développement professionnel des enseignants, et de produire des matériels de formation afin d’intégrer la problématique hommes-femmes dans la formation des enseignants et les méthodes d’enseignement. Plus de 15 pays d’Afrique centrale et de l’Ouest ont bénéficié de séminaires de formation organisés par l’Institut international de l’UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), comprenant des modules spécifiques sur les méthodes d’enseignement sensibles au genre. L’UNESCO a également aidé les États membres à réviser et à élaborer des cadres politiques régionaux et des stratégies sensibles au genre en matière de développement des enseignants, avec la contribution de l’Union européenne et du Fonds-en-dépôt japonais (JFIT), entre autres.

18. L’UNESCO a prêté une attention particulière à l’inclusion des filles dans les programmes nationaux d’enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) et à leur passage de l’école au monde du travail, et elle a fourni des conseils en amont sur l’élaboration des politiques et des services de renforcement des capacités pour la prise en compte systématique de l’égalité des genres dans les politiques et pratiques de l’EFTP. Trois rapports d’examen des politiques d’EFTP (Cambodge, El Salvador et République démocratique populaire lao) ont été examinés et validés par les partenaires nationaux, et des études thématiques régionales et nationales sur l’intégration de l’égalité des genres dans l’EFTP ont été entreprises en République-Unie de Tanzanie et dans les pays arabes du Golfe.

19. L’UNESCO a aidé les États membres à intégrer les questions de genre dans les politiques et la planification sectorielles de l’éducation, dans les examens des politiques et les études thématiques. Trois groupes thématiques sous-régionaux ont été créés en Asie centrale, dont l’un portait sur l’éducation sexospécifique. En Équateur et en Colombie, l’UNESCO a aidé à renforcer les capacités techniques nationales en vue d’élaborer des politiques intersectorielles d’éducation mettant l’accent sur l’égalité des genres.

20. Vingt et un (21) États membres ont reçu un soutien afin de favoriser une éducation relative au VIH et au SIDA qui tienne compte des sexospécificités. Les capacités nationales ont été renforcées par le biais d’ateliers de formation de formateurs, et l’UNESCO a entrepris des travaux pertinents au Liban, en République démocratique du Congo, en Afrique du Sud et dans un certain nombre de pays d’Asie et du Pacifique afin de remédier à la violence sexiste en milieu scolaire, qui représente une question majeure en matière de droits de l’homme ainsi qu’un facteur nuisant sérieusement aux opportunités d’accès des filles à l’éducation.

21. L'égalité des genres est un élément important à prendre en considération dans la conception des programmes d'éducation relative au changement climatique. La dimension de genre a été intégrée dans la conception et la mise en œuvre d'activités, notamment au niveau national où les programmes avaient pour objectif d'atteindre les groupes défavorisés, en particulier les filles et les femmes, afin de renforcer leur résilience aux impacts négatifs du changement climatique.

22. Une rencontre de plaidoyer de haut niveau intitulée « Soutenons Malala – L'éducation des filles est un droit » a été organisée conjointement en décembre 2012 par l'UNESCO et le Gouvernement du Pakistan en hommage à Malala Yousafzai et afin de promouvoir le droit des filles à l'éducation. Cet événement a réuni une vingtaine de personnalités éminentes (notamment le Président du Pakistan, le Premier Ministre français, le Ministre d'État des Émirats Arabes Unis, l'ancienne Présidente de la Finlande, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, des dirigeants religieux, des responsables des Nations Unies, entre autres) qui ont plaidé pour le droit des filles à l'éducation. Le Fonds Malala pour le droit des filles à l'éducation a été établi grâce à une contribution du Pakistan d'un montant de 10 millions de dollars.

23. **Grand programme II : Sciences exactes et naturelles** – Depuis 2011, l'UNESCO s'est attachée en priorité à accroître le nombre de femmes professionnelles participant à ses activités hydrologiques par le biais des centres de catégories 1 et 2 relatifs à l'eau. À l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, un partenariat institutionnel avec l'« Alliance Genre et Eau » visant à renforcer les capacités en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Indonésie a été lancé, et des initiatives de renforcement des capacités ont été menées en collaboration avec le Partenariat des femmes pour l'eau. Entre 2011 et 2013, l'UNESCO-IHE a fait participer 472 femmes (37 %) à ses stages de courte durée, 198 femmes (44 %) à ses programmes de maîtrise de sciences et 49 femmes (37 %) à son programme de doctorat. La quatrième édition du « *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau* » comprend un chapitre sur l'eau et l'égalité des genres. L'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des rapports et programmes du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau se poursuit. La Chaire UNESCO sur l'eau, le genre et la gouvernance établie à Saint-Domingue (République dominicaine) a été approuvée en 2013 et élargira le réseau de chaires sur l'eau et le genre dans la région et à travers le monde.

24. Le programme de l'UNESCO « Systèmes de savoirs locaux et autochtones » a publié un ouvrage intitulé « *Savoirs des femmes : médecine traditionnelle et nature – Maurice, Réunion, Rodrigues* », qui présente les connaissances et les pratiques des guérisseurs traditionnels des îles Mascareignes, en mettant l'accent sur les soins périnataux. Cet ouvrage a donné lieu à la création d'un réseau sous-régional « Soutenir les connaissances médicales traditionnelles dans les PEID de l'océan Indien » (petits États insulaires en développement) en faveur des praticiens de la médecine traditionnelle. Au moins 55 % des participants étaient des femmes possédant une connaissance approfondie des remèdes traditionnels, ce qui témoigne du savoir exceptionnel détenu par les femmes locales en ce qui concerne l'exploitation et l'importance de la conservation de la biodiversité.

25. Depuis mai 2011, le programme L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science a récompensé 10 femmes scientifiques d'exception originaires de huit pays pour leur excellence dans le domaine des sciences physiques et de la vie, et attribué 30 bourses internationales à des jeunes femmes chercheurs originaires de 26 pays, ainsi que deux bourses spéciales « Sur les pas de Marie Curie », 20 bourses régionales (régions arabe et subsaharienne) et 375 bourses nationales dans plus de 50 pays. Le programme L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science est une collaboration remarquable reconnue dans le monde entier, qui est considérée comme une véritable source d'inspiration pour les filles et les jeunes femmes ayant des aspirations scientifiques. Le Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques, en partenariat avec l'UNESCO et la Fondation d'entreprise L'Oréal, a attribué 20 bourses de doctorat en Afrique subsaharienne afin d'accroître la masse critique de femmes ingénieurs et scientifiques en Afrique et de renforcer les capacités de recherche et d'innovation des femmes scientifiques.

26. L'UNESCO s'est efforcée d'accroître la participation des femmes dans le domaine des sciences fondamentales par d'autres moyens également. Grâce à des partenaires tels que le Centre international de physique théorique (CIPT), elle a formé 130 femmes dans le domaine des mathématiques et de la physique en Afrique dans le cadre de plusieurs événements. Dans l'ensemble des activités scientifiques du CIPT, les femmes représentent 22 % des participants, ainsi que 17 % des membres associés du CIPT. L'UNESCO aide le Conseil national pour la science et la technologie du Kenya à intégrer la problématique hommes-femmes dans sa politique nationale de science, technologie et innovation (STI) concernant les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Trente femmes universitaires et décideurs sont actuellement formées à tous les aspects de la politique de STI. Dans le cadre de ses efforts visant à intégrer les questions de genre dans les projets et activités de réduction des risques de catastrophes, l'Unité de réduction des risques de catastrophes a organisé en février 2013, en collaboration avec ODG/GE, un séminaire à l'intention des collègues de l'UNESCO en poste dans les régions et au Siège.

27. Le Programme sur l'Homme et la biosphère a mis à jour ses formulaires de proposition et d'examen périodique de réserve de biosphère en y intégrant une section spécifique relative à l'égalité des genres. « *Tracking Key Trends in Biodiversity Science and Policy* », publié en 2013, comprend des chapitres rédigés par la Directrice d'ODG/GE sur la biodiversité et l'égalité des genres. La plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a adopté le genre en tant que critère pour la sélection des membres de son Panel d'experts multidisciplinaire, comme l'UNESCO le lui avait directement suggéré.

28. En 2012, une section spéciale sur l'égalité des genres a été créée sur le site Web de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) afin de promouvoir l'étude de l'océanographie par les femmes. La COI, en partenariat avec le Centre Rachel Carson de l'Université de Munich, a organisé une manifestation spéciale à l'occasion du 50^e anniversaire de la publication de l'ouvrage « *Printemps silencieux* » écrit par Rachel Carson.

29. **Grand programme III : Sciences sociales et humaines** – À sa 10^e session en 2011, les membres du Conseil intergouvernemental (CIG) du Programme MOST ont souligné l'importance de deux thèmes prioritaires : « l'inclusion sociale », condition essentielle pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et progresser sur la voie de la justice sociale, et « les transformations sociales générées par les changements environnementaux ». Les conséquences sociales de ces évolutions globales affectent davantage les femmes que les hommes. Dans le domaine de l'inclusion sociale, l'une des principales activités est le récent « Programme pour l'évaluation du niveau d'inclusivité des politiques publiques », qui a été conçu pour permettre d'évaluer l'inclusivité des politiques publiques dans le souci de promouvoir une culture où les citoyens, aussi bien les femmes que les hommes, sont écoutés, mobilisés et intégrés dans toutes les questions qui concernent leur vie, et de faire en sorte que leurs droits soient respectés. Le programme est actuellement à l'essai dans neuf pays d'Afrique, de la région arabe et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

30. Dans le domaine du changement environnemental, les activités visant à soutenir les politiques nationales d'adaptation qui tiennent compte des contributions, des compétences et des rôles respectifs des femmes et des hommes se sont concentrées dans trois régions où des phénomènes caractéristiques de vulnérabilité environnementale sont constatés : les Caraïbes, le Sahel et le Pacifique.

31. Le Programme MOST a créé la Base de données des meilleures pratiques, qui couvre une variété de projets, politiques et stratégies relatifs à l'élimination de la pauvreté et à la réduction de l'exclusion sociale, tels que l'élimination de la violence envers les femmes et la promotion de l'autonomisation des femmes. Par exemple, 4 000 femmes en Inde ont fondé la Banque Shri Mahila SEWA Sahakari afin d'offrir aux travailleuses indépendantes des crédits à des taux raisonnables.

32. Dans le cadre de la Coalition internationale des villes contre le racisme et de son « *Plan d'action en dix points* », certaines villes se sont penchées sur la question de l'inégalité entre les genres et de la discrimination à de nombreuses occasions.

33. Dans le domaine de la bioéthique, la recherche a abouti à des recommandations visant à ce que l'UNESCO soutienne le renforcement des capacités en faveur de la participation égale et inclusive des femmes dans les processus de prise de décisions relatives aux questions de bioéthique, et à ce que l'ensemble des recherches et des données en matière de santé publique soient ventilées par genre.

34. L'UNESCO insiste sur le visage humain des migrations et s'intéresse aux incidences des mouvements de population dans ses domaines de compétence, qui englobent l'inclusion sociale des migrants dans les sociétés d'accueil, une attention particulière étant portée au rôle des femmes et au juste équilibre entre leur intégration culturelle et le respect de la diversité culturelle. L'UNESCO participe au Groupe mondial sur la migration (GMG), qui compte 16 membres. Dans une déclaration conjointe avec le GMG, l'UNESCO a spécifiquement abordé les thèmes de la migration et de l'égalité des genres. Elle s'est associée à ONU-Femmes afin de créer le Migration Media Network (MMN), un réseau unique de journalistes qui s'attachent à produire des informations basées sur des faits et non stigmatisantes sur la migration du travail. En collaboration avec d'autres entités, notamment ONU-Femmes et l'OIM, l'UNESCO et l'UNICEF ont lancé l'Initiative sur les migrations internes en Inde (IMI) afin de soutenir l'inclusion sociale des hommes et des femmes migrants dans la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays. La revue savante et spécialisée *Diversities*, publiée par l'UNESCO, a récemment publié un article intitulé « *Transnational Migration and Changing Gender Relations in Peruvian and Bolivian cities* ». Un autre article intitulé « *Female Migration Outcomes: Human Rights Perspectives* » sera publié fin 2013. En Chine, plusieurs projets sexospécifiques et intégrant la question de l'égalité des genres ont été élaborés afin de promouvoir les droits humains des femmes migrantes, notamment leur droit à vivre sans violence et à participer aux processus politiques, ainsi que leurs droits économiques.

35. Dans le domaine des sports, la 5^e Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport a considéré pour la première fois l'« accès au sport en tant que droit fondamental pour tous », en mettant l'accent en particulier sur la participation des filles et des femmes.

36. Afin de renforcer la capacité des jeunes et des jeunes femmes à prévenir la violence, l'UNESCO, en collaboration avec ses partenaires, développe un kit d'outils interactifs comprenant des infographies, des cartes, un site Web et une application qui fonctionne à la fois en ligne et sur les plates-formes de smartphones afin d'informer et d'accroître la sensibilisation de la population cible en matière de violence fondée sur le genre.

37. **Grand programme IV : Culture** – Au cours du GEAP I, le Secteur de la culture s'est efforcé d'intégrer et de multiplier ses activités relatives à l'égalité des genres dans l'ensemble de ses programmes en reconnaissance de l'importance de l'égalité des genres pour la protection et la sauvegarde du patrimoine mondial et l'essor des industries culturelles. Le secteur a collaboré avec des partenaires des Nations Unies, notamment ONU-Femmes et le Rapporteur spécial des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, afin de promouvoir l'intégration de l'égalité des genres dans l'agenda de la culture et du développement.

38. Conventions : Étant donné que l'ensemble des conventions s'inscrivent dans le cadre du respect des droits de l'homme, une attention particulière a été accordée à l'égalité des genres dans leurs stratégies de mise en œuvre. Par exemple, la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a encouragé l'égalité des genres dans ses activités statutaires et opérationnelles. Les rapports périodiques quadriennaux reçus en 2012 ont établi la première base de données sur les politiques et initiatives en faveur de l'égalité des genres mises en œuvre par les Parties. En outre, les activités relatives au genre menées dans le cadre de

la Convention de 2005 ont également cherché à autonomiser les femmes par le biais des industries culturelles. Par exemple, le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) encourage l'entrepreneuriat culturel féminin : depuis 2011, plus de 20 % des 61 projets soutenus ont été menés par des femmes. Les missions d'assistance technique UE/UNESCO ont également réussi à aider les États membres à inclure l'égalité des genres dans leurs politiques nationales en faveur des industries culturelles (cf. Malawi). En Azerbaïdjan, le projet de l'UNESCO à Sheki (2011-2015) soutien des activités génératrices de revenus pour les femmes par le biais des industries culturelles en offrant des formations spécialisées ainsi qu'une assistance technique. Enfin, le Bureau régional de l'UNESCO à La Havane a continué de s'investir dans le programme fructueux « *Caméras de la diversité* », qui forme les femmes à la production audiovisuelle.

39. En reconnaissance du rôle des femmes dans la conservation du patrimoine culturel, le Secrétariat de la Convention du patrimoine mondial de 1972 a collaboré étroitement avec différents réseaux professionnels et spécialisés de femmes. Le rapport de 2012 intitulé « *Bénéfices au-delà des frontières* » présente quelques exemples de collaboration. En 2011, l'UNESCO a aidé à construire une teinturerie écoresponsable à Bamako sur un site du patrimoine mondial, qui forme et offre des emplois à 200 femmes. En ce qui concerne la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le Secrétariat s'est investi dans l'élaboration de matériels de formation spécialisés qui ont été utilisés lors d'ateliers nationaux organisés avec les principaux partenaires.

40. Dans le cadre de l'initiative du F-OMD « Culture et développement », l'UNESCO a dirigé 18 programmes conjoints avec des organismes partenaires des Nations Unies, notamment ONU-Femmes. Tous les programmes intégraient une forte dimension d'égalité des genres, par exemple l'inclusion de l'égalité des genres dans les politiques culturelles nationales (Équateur) et l'entrepreneuriat culturel féminin (Cambodge et Chine).

41. Gestion des connaissances : Le secteur a renforcé son analyse de l'impact du programme sur l'égalité des genres, notamment la ventilation des données par genre. Les premiers indicateurs culturels portant sur la relation entre l'égalité des genres et le développement durable ont été élaborés dans le cadre de la Batterie d'indicateurs de la culture pour le développement de l'UNESCO. Le « *Rapport sur l'égalité des genres et la culture* » est une initiative majeure lancée en 2013, qui conduira à la première évaluation mondiale des rôles des femmes et des hommes dans le secteur culturel, conjuguant recherche, statistiques et meilleures pratiques.

42. Le secteur a participé activement à la lutte contre la violence à l'égard des femmes par le biais de la culture, en utilisant par exemple les films et le théâtre pour renforcer la sensibilisation ainsi que la recherche sur les moyens d'utiliser les outils sensibles à la culture pour lutter contre la violence fondée sur le genre, et en mobilisant des artistes de premier plan pour parler de cette question.

43. Enfin, dans le cadre de la Plate-forme intersectorielle sur le VIH et le SIDA, l'UNESCO a soutenu des politiques fondées sur les droits de l'homme et culturellement adaptées afin de lutter contre cette pandémie. Outre ses activités de recherche, l'UNESCO a également organisé des ateliers nationaux avec des partenaires clés : en décembre 2012, un atelier a été organisé au Nigéria afin de promouvoir la participation des jeunes et des ONG à des campagnes de sensibilisation au VIH et au SIDA. Dans le cadre des activités de l'UNESCO sur les musées relatives à l'égalité des genres, l'étude « *Reproducing Gender in Viet Nam's Museums* » a examiné comment les rôles et les différences liés au genre sont représentés et reproduits dans les musées, comment les différences entre les genres sont perçues par les visiteurs, ainsi que les différences liées au genre dans les opportunités et conditions professionnelles auxquelles les employés peuvent accéder.

44. **Grand programme V : Communication et information** – L'UNESCO a continué de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes par le renforcement de la liberté d'expression et l'accès à l'information et au savoir, et en encourageant une représentation équilibrée dans tous les domaines d'action du secteur, en particulier dans les médias. En plus d'intégrer une approche fondée sur l'égalité des genres à tous les stades des programmes, des activités spécifiques ont cherché à favoriser un contenu médiatique respectueux de l'égalité entre les genres, à améliorer le statut des femmes travaillant dans le domaine des médias, et à faciliter l'accès aux répertoires contenant des informations relatives au genre.

45. La finalisation des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM), qui sont désormais pilotés dans 25 organisations de médias, a été une réalisation majeure. En complément des GSIM, le « *Rapport mondial sur le statut des femmes dans les médias* » est une autre initiative novatrice visant à promouvoir la voix des femmes. Le lancement de la première phase de mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité au Soudan du Sud, en Iraq, au Pakistan et au Népal a été une autre réalisation importante. La stratégie de mise en œuvre du Plan prévoit l'élaboration d'initiatives et de projets communs afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes journalistes. En 2013, l'événement principal des célébrations de la Journée mondiale de la liberté de la presse s'est tenu au Costa Rica, sur le thème « Parler sans crainte : assurer la liberté d'expression dans tous les médias ». L'une des séances parallèles a mis l'accent sur la question de la sécurité des femmes journalistes. Une femme journaliste éthiopienne emprisonnée, Reeyot Alemu, a reçu le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano 2013.

46. L'UNESCO et ses partenaires continuent de lancer chaque année l'initiative Les femmes font l'info à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars). En 2012, l'initiative a mis l'accent sur l'accès des femmes rurales aux médias et à l'information. En décembre 2013, l'UNESCO et ses institutions partenaires organiseront un « Forum mondial sur les médias et le genre » à Bangkok afin de tirer parti des efforts actuellement déployés pour encourager l'équilibre entre les genres dans les médias et jeter les bases de l'Alliance mondiale genre et médias. Plus de 20 bureaux hors Siège de l'UNESCO dans le monde ont mis en œuvre des activités de communication et d'information afin de promouvoir l'égalité des genres, notamment celles financées par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). La plupart de ces bureaux se situent en Afrique.

47. Le projet de plate-forme des ressources éducatives libres (REL) a ciblé les enseignantes et les apprenantes afin de renforcer leur rôle en tant que producteurs de contenu. Dans les petits États insulaires en développement (PEID), on s'est attaché à garantir un nombre égal ou très élevé d'enseignantes formées et d'étudiantes ayant accès aux ordinateurs portables par le biais de l'initiative Un ordinateur portable par enfant (OLPC). La Déclaration de Paris sur les REL, le principal document issu du Congrès mondial 2012 des Ressources éducatives libres qui s'est tenu à Paris, recommande aux États membres d'adopter une approche d'égalité entre les genres dans la promotion et l'utilisation des REL afin d'élargir l'accès à l'éducation. Considérant la sous-représentation des femmes dans le domaine des technologies, l'UNESCO a lancé la communauté pour l'égalité des genres dans les logiciels libres et Open Source, qui a attiré plus de 657 experts et groupes œuvrant dans ce domaine. En Asie centrale et au Pakistan, des instruments FOSS ont été élaborés afin d'encourager les filles et les garçons à échanger des idées en faveur du développement durable.

48. Lors de la réunion d'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI + 10) en 2013, une séance spéciale intitulée « Examen de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes dans une société fondée sur le savoir » a été organisée en collaboration avec ODG/GE. La déclaration finale a souligné l'importance d'autonomiser les femmes par le biais des TIC et d'intégrer pleinement les perspectives d'égalité des genres dans les stratégies relatives au SMSI ainsi que dans leur mise en œuvre. Une participation équilibrée des hommes et des femmes à la Conférence internationale sur « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation » (Vancouver, 26-28 septembre 2012) ainsi que la

formulation de politiques et de stratégies telles qu'énoncées dans la Déclaration de Vancouver UNESCO/UBC issue de la Conférence ont également été assurées. Des femmes devraient également participer aux efforts visant à préserver la mémoire et le savoir collectifs dans les bibliothèques et les archives.

49. **Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)** – Les statistiques de l'ISU sont ventilées selon le genre, dans la mesure du possible, et les indicateurs fondés sur le genre sont systématiquement calculés sur la base des résultats des collectes de données internationales réalisées par l'Institut dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture et de la communication. Le suivi de l'égalité des genres est une priorité majeure pour l'ISU, comme en témoigne par exemple l'[Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation](#) (publié par l'ISU/ED) et les eAtlas correspondants. Afin de célébrer la Journée internationale de la femme 2013, l'ISU a lancé un outil/jeu interactif intitulé « [Genre et éducation : À quand l'égalité ?](#) », conçu de manière à atteindre des publics plus larges, en particulier les étudiants et les enseignants. Les utilisateurs créent leurs propres personnages à mesure qu'ils explorent les différentes trajectoires éducatives des filles et des garçons dans près de 200 pays et s'informent sur les disparités entre les genres.

50. L'ISU travaille en étroite collaboration avec des statisticiens nationaux afin d'améliorer la qualité de leurs données aux niveaux national et international par le biais d'ateliers de formation. Les questions relatives à l'égalité des genres sont spécifiquement intégrées dans l'élaboration de nouvelles classifications et de nouveaux cadres, tels que le [Cadre pour les statistiques culturelles](#). Toutefois, il est important de signaler l'augmentation substantielle des ressources nécessaires pour introduire de nouvelles collectes de données (indicateurs) ainsi que les normes associées. L'ISU fournit également des données, des analyses et un soutien technique concernant la production et l'utilisation de données et d'indicateurs ventilés par genre à un large éventail d'organismes, tels que le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par genre de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe de travail sur le genre du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, les OMD, l'UNGEI, etc.

51. **Plates-formes intersectorielles contribuant à la promotion de l'égalité des genres¹** – Un appui technique a été fourni par ODG/GE pour la révision et l'évaluation des initiatives relevant des six plates-formes intersectorielles – y compris les discussions sur l'élaboration d'une politique d'engagement auprès des populations autochtones à l'échelle de l'UNESCO.

52. Afin de promouvoir une culture de la paix et de la non-violence, l'UNESCO soutient des programmes relatifs à la participation des femmes au processus démocratique, à l'enseignement et à l'apprentissage soucieux de l'égalité des genres, à la sensibilité et à la solidarité interculturelles afin de lutter contre l'intolérance, les discriminations et la violence, entre autres.

53. Dans le cadre de la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique, les dimensions d'égalité des genres ont été prises en compte en ce qui concerne la formation des enseignants en matière d'éducation relative au changement climatique en vue du développement durable, la sensibilisation des communautés, les interventions des médias visant à informer le public, etc.

54. Dans le cadre de la Plate-forme intersectorielle sur le VIH et le SIDA, l'UNESCO a soutenu, entre autres, l'élaboration de politiques et de mesures adaptées aux cultures, qui tiennent compte du genre et qui sont fondées sur les droits de l'homme et basées sur une analyse approfondie des spécificités culturelles et sociales des communautés concernées.

¹ Pour plus d'informations sur la Plate-forme intersectorielle sur la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence ainsi que sur les autres initiatives intersectorielles mises en œuvre par les secteurs de programme et les bureaux hors Siège, veuillez consulter l'annexe en ligne : (<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002228/222895f.pdf>).

55. L'UNESCO a également œuvré à promouvoir l'égalité des genres dans le domaine de l'atténuation des risques de catastrophes, de la construction de la paix et des transitions politiques au sein des pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe.

56. L'UNESCO a encouragé le développement durable des PEID par le biais d'un projet intitulé « Soutenir les connaissances médicinales traditionnelles dans les PEID de l'océan Indien » qui a démontré le savoir exceptionnel détenu par les femmes locales en ce qui concerne l'exploitation et la conservation de la biodiversité.

57. La Plate-forme intersectorielle priorité Afrique a soutenu plusieurs projets visant à promouvoir l'égalité des genres. Par exemple, un projet intitulé « Surveillance de la sécheresse au niveau national ... en Afrique » a contribué à l'élaboration d'approches de la conservation de la biodiversité et du développement durable prenant en compte l'égalité entre les genres.

58. **Collaboration avec les États membres de l'UNESCO** – En complément des activités du Programme ordinaire de l'UNESCO, le Programme de participation a été un instrument essentiel pour la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres dans les États membres de l'Organisation. En tant que membre du Comité intersectoriel sur le Programme de participation (PP), ODG/GE a évalué un certain nombre de demandes soumises par les commissions nationales et les ONG et a fait en sorte que les questions d'égalité des genres soient intégrées à tous les stades de la conception et de la mise en œuvre des projets. De mai 2011 et avril 2013, l'UNESCO a soutenu 64 projets sexospécifiques ou intégrant la question de l'égalité des genres (1 258 670 dollars des États-Unis). Afin de renforcer cette tendance, le Conseil exécutif a décidé que les « les États membres doivent inscrire, parmi leurs quatre premières priorités, au moins un projet relatif à l'égalité des genres » (191 EX/Décisions – p. 32, par. 7). Une liste détaillée des projets soutenus par le Programme de participation entre mai 2011 et avril 2013 est présentée dans l'Annexe qui est disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002228/222895f.pdf>.

59. L'octroi de bourses est pour l'UNESCO un moyen très efficace de contribuer à un renforcement des ressources humaines et des capacités des États membres, en particulier des pays en développement. À sa 28^e session, la Conférence générale a prié « le Directeur général de considérer que, dans chaque État membre, la commission nationale est le canal officiel pour la présentation des demandes de bourses ». Davantage de femmes que d'hommes ont bénéficié du Programme de bourses, 230 bourses ayant été attribuées à des femmes (2 982 687 dollars) contre 213 à des hommes (3 529 312 dollars) entre mai 2011 et avril 2013.

III. ÉVOLUTION DE LA PARITÉ ENTRE LES GENRES AU SEIN DU SECRÉTARIAT (ENTRE JUIN 2011 ET MAI 2013)²

60. Conformément au Plan d'action pour la parité entre les genres (2008-2015), une attention particulière a été accordée à la réalisation de la parité entre les genres au sein du Secrétariat. Depuis 2011, la parité entre les genres est globalement atteinte, les femmes représentant 55-56 % de l'ensemble du personnel. L'UNESCO a désormais atteint l'objectif de parité entre les genres au niveau des ADG (5 sur 11 sont des femmes). En ce qui concerne les postes de direction, les femmes occupaient 32 % de ces postes en mai 2013 contre 27 % en juin 2011. Les femmes représentent une majorité constante du personnel du cadre de service et de bureau (62-63 %).

IV. ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET PROBLÈMES MAJEURS

61. Au cours de la période considérée, plusieurs tendances positives sont ressorties des efforts de l'UNESCO visant à promouvoir l'égalité des genres, parmi lesquelles les plus importantes sont les suivantes : (i) le soutien solide et constant de la part de la haute direction, en particulier de la

² Des statistiques détaillées sur l'évolution de la parité entre les genres selon la catégorie et la classe pour cette période figurent dans l'annexe disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002228/222895f.pdf>.

Directrice générale, a placé l'égalité des genres au sommet de l'agenda dans tous les domaines d'action de l'UNESCO. Ce soutien s'est traduit par des actions plus nombreuses et de qualité sur le terrain ainsi que par un plaidoyer de haut niveau dans différents forums, qui ont largement renforcé la visibilité et la crédibilité de l'UNESCO dans le domaine de l'égalité des genres au sein du système des Nations Unies et au-delà ; (ii) une tendance positive majeure a été la capacité de l'UNESCO à rester pertinente dans les processus intellectuels et analytiques à l'échelle des Nations Unies même en l'absence de fonds pour les projets. L'UNESCO a joué un rôle essentiel aux niveaux mondial, régional et national afin de soutenir l'élaboration d'objectifs et de points d'action relatifs à l'égalité des genres dans chaque domaine d'intervention de l'agenda mondial allant de l'action post-2015, de l'éducation, des TIC, des médias, du changement climatique à la science, à la technologie, à l'innovation et à la culture ; (iii) la diversification des partenariats – afin d'atteindre des partenaires non traditionnels, en particulier des acteurs du secteur privé et des fondations, s'est révélée être un effort louable, des fonds ayant été spécialement mobilisés en faveur de projets sexospécifiques dans les États membres, par exemple afin de promouvoir l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes ; (iv) l'exploitation des nouvelles technologies s'est révélée efficace pour permettre aux filles et aux femmes d'accéder à de nouvelles opportunités dans presque tous les domaines d'action de l'UNESCO ; (v) les réseaux créés avec les institutions de recherche, les universités, les organisations de la société civile et les décideurs ont été très utiles afin de renforcer la base de connaissances pour l'examen des politiques et de mettre en place des bonnes pratiques en vue d'établir de nouvelles modalités de mise en œuvre des projets ; (vi) les groupes de filles/femmes les plus défavorisés – femmes des zones rurales ou appartenant à des populations autochtones et à des minorités ethniques – représentent des groupes cibles importants afin de maximiser le retour sur investissement ; (vii) la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité entre les genres représente encore la méthode la plus efficace de promotion de l'égalité des genres lorsqu'elle est complétée par des programmes sexospécifiques visant à remédier aux écarts importants entre les genres. L'élément essentiel dans ce domaine consiste à s'assurer qu'il existe une vision commune et solide de ce que recouvre le concept d'égalité des genres dans chaque domaine d'action de l'UNESCO, et des moyens de traduire cette vision en mesures concrètes ; (viii) lorsque les capacités du personnel sont renforcées et que les niveaux de compétences et de capacités nécessaires sont améliorés, les efforts visant à promouvoir l'égalité des genres produisent des résultats de meilleure qualité, comme en témoigne l'impact de la formation du Réseau de points focaux pour le genre (PFG) sur la qualité des plans de travail au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Le fait que la plupart des plans de travail n'aient pas pu être mis en œuvre en raison des difficultés financières imprévues de l'Organisation durant l'exercice biennal en cours n'enlève rien aux progrès accomplis.

62. L'UNESCO, à l'instar d'autres organismes des Nations Unies et États membres, fait face à des contraintes financières. Ces dernières années ont démontré que durant les périodes de difficultés économiques, l'intérêt et l'investissement dans les efforts visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation et les droits des femmes étaient les premiers à souffrir des coupes budgétaires et les plus durement touchés par ces dernières. Cette situation pose à l'UNESCO le défi majeur de poursuivre l'action qu'elle a impulsée au cours de la dernière période à moyen terme en désignant l'égalité des genres en tant qu'une des deux priorités globales de l'Organisation. Dans le contexte mondial politique, économique, social et culturel actuel, il est nécessaire d'accroître le soutien et les investissements en faveur des efforts de promotion de l'égalité des genres si l'on souhaite relever les défis mondiaux de manière efficace et effective. De nombreuses preuves scientifiques démontrent que les pays qui assurent des niveaux plus élevés d'égalité entre les genres obtiennent de bien meilleurs résultats en termes de développement économique, de cohésion sociale et de compréhension et de dialogue culturel. En tant qu'institution ayant pour mandat l'éducation, la culture, les sciences et la communication et l'information, l'UNESCO a la responsabilité et l'obligation de continuer à intensifier ses efforts afin de promouvoir l'égalité des genres dans tous ses domaines d'action grâce au renforcement de ses capacités et de ses compétences.

V. POUR ALLER DE L'AVANT

63. Des progrès manifestes ont été réalisés dans la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres grâce au renforcement des capacités du Secrétariat à œuvrer à l'égalité entre les genres, au plaidoyer et au dialogue sur les politiques engagées à tous les niveaux et à des travaux de recherche fondés sur des données factuelles. En s'appuyant sur les progrès accomplis et sur la dynamique créée, l'UNESCO est bien placée pour renforcer davantage ses efforts au cours de la prochaine période à moyen terme 2014-2021. Plus précisément, l'Organisation poursuivra ses efforts par le biais de la mise en œuvre du second Plan d'action pour la priorité Égalité des genres 2014-2021 qui a mis en place plusieurs mécanismes visant à tirer profit des acquis et à remédier aux lacunes. Les principales mesures visant à remédier aux lacunes dans le cadre du GEAP II sont notamment les suivantes :

- renforcer les structures de responsabilité et de reddition de comptes pour la mise en œuvre du GEAP II ;
- intégrer un « indicateur de l'égalité des genres » dans SISTER afin de suivre les allocations financières en faveur de la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres de l'UNESCO ;
- aligner étroitement les résultats et les indicateurs du GEAP II sur ceux des documents C/5 ;
- mettre en place une deuxième phase du programme de renforcement des capacités pour l'ensemble du personnel de l'UNESCO ;
- renforcer le suivi en temps réel et l'évaluation par ODG/GE des initiatives relatives à l'égalité entre les genres et établir une base de connaissances pour l'élaboration de bonnes pratiques.